

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT
DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Volume II
(Première partie de la trente-sixième session)**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15 (A/44/15)



NATIONS UNIES

New York, 1990

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Cote des documents

Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux du Conseil du commerce et du développement et de ses principaux organes subsidiaires sont identifiés comme suit :

Première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	E/CONF.46/-
Sessions ultérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	TD/-
Conseil du commerce et du développement	TD/B/-
Commission des produits de base	TD/B/C.1/-
Commission des articles manufacturés	TD/B/C.2/-
Commission des invisibles et du financement lié au commerce	TD/B/C.3/-
Commission des transports maritimes	TD/B/C.4/-
Comité spécial des préférences	TD/B/C.5/-
Commission du transfert de technologie	TD/B/C.6/-
Commission de la coopération économique entre pays en développement	TD/B/C.7/-
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	TD/B/WP/-
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives	TD/B/RBP/-
Série de documents d'information du Conseil	TD/B/INF.-
Série de documents du Conseil émanant d'organisations non gouvernementales	TD/B/NGO/-

Les trois volumes des Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septième session, sont les suivants : vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.1), contenant notamment les résolutions et décisions de la Conférence; vol. II, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation et comptes rendus analytiques des séances plénières (numéro de vente : F.88.II.D.2); vol. III, Documentation de base (numéro de vente : F.88.II.D.3).

Les cotes des résolutions et des décisions des sessions de la Conférence se composent d'un nombre en chiffres arabes, suivi de "(II)", "(III)", "(IV)", "(V)", "(VI)" ou "(VII)", selon le cas; par exemple : 1 (II), 36 (III), 85 (IV), 101 (V), 136 (VI), 168 (VII), etc.

Les cotes des résolutions et des décisions du Conseil se composent d'un nombre en chiffres arabes, qui est le numéro d'ordre de la résolution ou de la décision, suivi entre parenthèses d'un nombre en chiffres romains indiquant à quelle session la disposition a été prise.

Annexes

Les documents choisis pour figurer parmi les documents imprimés d'une session du Conseil paraissent en tant qu'annexes aux Documents officiels du Conseil, sous la forme de fascicules brochés correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

Suppléments

Les Documents officiels du Conseil comprennent les suppléments numérotés ci-après :

<u>Supplément No</u>	<u>Trente-sixième session du Conseil</u>	<u>Cote</u>
<u>Première partie (2-13 octobre et 18 octobre 1989)</u>		
1 (première partie)	Rapport du Conseil : résolutions et décisions))	TD/B/1234
1A (première partie)	Rapport du Conseil : actes))	
2	Rapport du Comité spécial des préférences sur sa seizième session	TD/B/1219- TD/B/C.5/125
3	Rapport de la Commission de la coopération économique entre pays en développement sur sa cinquième session	TD/B/1217- TD/B/C.7/93
<u>Deuxième partie (12-23 mars 1990)</u>		
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions	
1A	Rapport du Conseil : actes	

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11	1
A. Ordre du jour	3	1
B. Election du Bureau	4	1
C. Composition et participation aux travaux	5 - 10	2
D. Résolutions et décisions requérant l'attention, ou une décision, de l'Assemblée générale	11	3
II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-SIXIEME SESSION		5
A. Résolutions		6
B. Décisions		12
C. Vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement		14
D. Autres décisions		16
III. DECLARATIONS PRONONCEES A PROPOS DES RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL		20
A. Résolution 374 (XXXVI) : Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international		20
B. Résolution 375 (XXXVI) : Les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement		20

ANNEXES

I. Ordre du jour de la première partie de la trente-sixième session du Conseil du commerce et du développement	22
II. Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la trente-sixième session ordinaire du Conseil	24
III. Observations finales du Président relatives au débat sur le point 3 de l'ordre du jour à la première partie de la trente-sixième session	26

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport à l'Assemblée générale a été établi conformément aux directives données par le Conseil du commerce et du développement dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX) du 21 septembre 1984 1/.

2. La première partie de la trente-sixième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue du 2 au 13 octobre, avec une reprise le 18 octobre 1989 (753e à 762e séances) et a été ouverte par M. Tobgye Dorji (Bhoutan), Président du Conseil à la trente-cinquième session.

A. Ordre du jour

3. L'ordre du jour de la session est donné à l'annexe I.

B. Election du Bureau

4. Le Bureau du Conseil, élu à la 753e séance, le 2 octobre, était composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Oscar R. de Rojas	(Venezuela)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Morris Abram	(Etats-Unis d'Amérique)
	Mme Anna Doynova	(Bulgarie)
	M. Hicham Hamdan	(Liban)
	M. Alexandre Kachanov	(Union des Républiques socialistes soviétiques)
	M. Jean-David Levitte	(France)
	M. Michael Joseph Lillis	(Irlande)
	M. Wisber Loeis	(Indonésie)
	M. Olli Adolf Menander	(Finlande)
	M. Thomas A. Ogada	(Kenya)
	M. Gustavo Adolfo Vargas	(Nicaragua)
<u>Rapporteur</u> :	M. Abderrazak Azaiez	(Tunisie)

C. Composition et participation aux travaux 2/

5. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Inde	République de Corée
Algérie	Indonésie	République démocratique allemande
Allemagne, République fédérale d'	Iran (Rép. islamique d')	République dominicaine
Angola	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Arabie saoudite	Irlande	République socialiste soviétique de Biélorussie
Argentine	Israël	République socialiste soviétique d'Ukraine
Australie	Italie	République-Unie de Tanzanie
Autriche	Jamahiriya arabe libyenne	Roumanie
Bahreïn	Jamaïque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bangladesh	Japon	Sénégal
Belgique	Jordanie	Singapour
Bolivie	Kenya	Somalie
Bhoutan	Koweït	Soudan
Brésil	Liban	Sri Lanka
Bulgarie	Libéria	Suède
Cameroun	Madagascar	Suisse
Canada	Malaisie	Tchécoslovaquie
Chili	Malte	Thaïlande
Chine	Maroc	Trinité-et-Tobago
Colombie	Mexique	Tunisie
Costa Rica	Mongolie	Turquie
Côte d'Ivoire	Myanmar	Union des Républiques socialistes soviétiques
Cuba	Népal	Uruguay
Danemark	Nicaragua	Venezuela
Egypte	Nigéria	Viet Nam
El Salvador	Norvège	Yémen
Emirats arabes unis	Nouvelle-Zélande	Yémen démocratique
Equateur	Oman	Yougoslavie
Espagne	Ouganda	Zaire
Etats-Unis d'Amérique	Pakistan	Zambie
Ethiopie	Panama	Zimbabwe
Finlande	Paraguay	
France	Pays-Bas	
Ghana	Pérou	
Grèce	Philippines	
Guatemala	Pologne	
Haïti	Portugal	
Honduras	Qatar	
Hongrie	République arabe syrienne	

6. Les autres Etats ci-après membres de la CNUCED, non membres du Conseil, étaient représentés à la session : Brunéi Darussalam; Kampuchea démocratique; Niger et Saint-Siège.

7. La Palestine a participé à la session conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 1974. Le Pan Africanist Congress of Azania y a participé conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1974.

8. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Banque mondiale; Fonds monétaire international et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était aussi représenté.

9. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session : Bureau international des textiles et du vêtement; Communauté économique européenne; Conseil d'assistance économique mutuelle; Fonds arabe de développement économique et social; Ligue des Etats arabes; Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation de la Conférence islamique (Centre islamique pour le développement du commerce); Organisation de l'unité africaine; Secrétariat du Commonwealth; Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et Système économique latino-américain.

10. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session : Catégorie générale : Comité consultatif mondial de la Société des amis (Quakers); Confédération internationale des syndicats libres; International Bar Association. Catégorie spéciale : Association du transport aérien international et Association internationale des banques islamiques.

D. Résolutions et décisions requérant l'attention, ou une décision, de l'Assemblée générale

11. Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les résolutions et décisions suivantes, dont le texte figure dans la section II ci-après :

Résolutions

- | | |
|-------------|---|
| 374 (XXXVI) | Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international |
| 375 (XXXVI) | Les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement |
| 376 (XXXVI) | Vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |

Décisions

- 372 (XXXVI) Contribution de la CNUCED à l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990
- 373 (XXXVI) Contribution de la CNUCED à la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement
- 377 (XXXVI) Arrangements et préparatifs en vue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- 378 (XXXVI) Examen du calendrier des réunions

II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU
COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA PREMIERE PARTIE DE
SA TRENTE-SIXIEME SESSION

Page

A. Résolutions

374 (XXXVI)	Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international	6
375 (XXXVI)	Les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement	7
376 (XXXVI)	Vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	10

B. Décisions

372 (XXXVI)	Contribution de la CNUCED à l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990	12
373 (XXXVI)	Contribution de la CNUCED à la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement	13
377 (XXXVI)	Arrangements et préparatifs en vue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	13
378 (XXXVI)	Examen du calendrier des réunions	14

A. Résolutions

374 (XXXVI). Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964, les résolutions 1989/110 et 1989/111 du Conseil économique et social, du 28 juillet 1989, l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 4/, et sa décision 350 (XXXIV),

Réitérant le caractère essentiel et l'importance continue du débat sur l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international,

Appréciant les efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour renforcer le débat sur l'indépendance et l'analyse d'ensemble présentée dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1989 5/, ainsi que le rôle de la CNUCED en tant qu'instrument de dialogue et de coopération au niveau international sur les questions économiques et les questions de développement,

Inquiet de ce que les disparités de croissance et de développement entre pays, en particulier entre pays développés et pays en développement, malgré l'interdépendance grandissante, et une croissance satisfaisante dans quelques pays en développement, se sont considérablement accentuées,

Préoccupé du fait que l'économie de la majorité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, demeure dans un état de stagnation et de régression qui entretient le déclin de la croissance économique et du développement et contribue à l'extension d'une pauvreté généralisée,

Convaincu que ces disparités et ces tendances négatives compromettent la croissance et la stabilité de l'économie mondiale,

Soulignant l'importance de l'ajustement structurel et convaincu qu'un environnement économique extérieur favorable à une croissance et à un développement soutenus, en particulier des pays en développement, est essentiel au succès des réformes intérieures de politique économique en cours,

1. Réitère l'appel en faveur d'un effort renouvelé d'intensification de la coopération multilatérale, afin de promouvoir et de concrétiser les politiques visant à revitaliser le développement, la croissance et le commerce international, et de renforcer l'efficacité de la CNUCED en tant qu'instrument important de coopération économique internationale;

2. Reconnait la nécessité pressante de prendre aux niveaux intergouvernemental et national des mesures appropriées pour traiter l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international dans une optique globale et multisectorielle afin de garantir à tous, en particulier aux pays en développement, des avantages mutuels, et recommande à cet égard :

a) Aux gouvernements de concevoir et mettre en oeuvre des politiques nationales et internationales efficaces et d'adopter des mesures en vue de promouvoir une croissance économique et un développement équilibrés et plus également répartis au bénéfice de tous les pays;

b) Aux gouvernements d'engager à cette fin un dialogue plus étendu, plus soutenu et plus productif.

761e séance
13 octobre 1989

375 (XXXVI). Les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les résolutions 41/202, 42/198 et 43/198 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 8 décembre 1986, du 11 décembre 1987 et du 20 décembre 1988,

Ayant examiné, dans ce contexte, l'effort international de coopération en cours pour régler le problème de la dette et les questions connexes de croissance et de développement,

Préoccupé par le fait qu'un grand nombre de pays en développement qui éprouvent en matière de dette des difficultés entraînant de graves conséquences sociales ont enregistré des rythmes décevants de croissance de la production et de développement pendant de nombreuses années et que dans l'ensemble, ces pays se trouvent devant la perspective de résultats toujours aussi peu satisfaisants en 1989,

Se félicitant des améliorations et du renforcement des efforts pour régler le problème de l'endettement survenus récemment, à savoir :

a) Les pratiques plus favorables du Club de Paris en ce qui concerne le rééchelonnement de la dette de certains pays en développement à faible revenu envers les créanciers publics;

b) Les décisions récentes des Conseils du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sur les directives opérationnelles applicables à l'utilisation des ressources fournies par ces institutions à l'appui des réductions volontaires de la dette et du service de la dette envers les créanciers privés;

c) L'annonce par le Japon qu'il dégagerait des ressources supplémentaires pour appuyer ces efforts;

d) Les efforts faits par un certain nombre d'autres pays créanciers développés, dont les décisions prises récemment par certains d'entre eux d'annuler la dette de certains pays en développement au titre de l'aide publique au développement;

Constatant à regret que les sorties de ressources enregistrées par certains pays en développement, à revenu intermédiaire surtout, qui sont lourdement endettés n'ont pas été compensées par les apports nécessaires pour financer leur effort de développement,

Ayant présents à l'esprit le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 6/ et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 7/,

1. Convient qu'il faut donner la priorité absolue à une application rapide et efficace de la stratégie améliorée et renforcée de la dette, jointe à des politiques économiques appropriées et un environnement international amélioré, qui, tout en permettant de parvenir à des solutions durables, équitables et arrêtées d'un commun accord du problème de l'endettement dans chacun des pays intéressés, facilite la réalisation d'une croissance et d'un développement durables et multisectoriels. Cela exigera, entre autres conditions :

a) La négociation de dispositifs de financement suffisants pour assurer la réalisation de programmes d'ajustement axés sur la croissance, comprenant, selon les cas, une réduction de la dette, une réduction du service de la dette, l'octroi de nouveaux prêts et d'autres techniques, de sorte que les obligations financières et la capacité de paiement des différents pays débiteurs soient plus compatibles; la combinaison de ces éléments devrait aboutir à la reprise d'une croissance et d'un développement vigoureux et permettre de répondre aux besoins de la population;

b) La formulation et la mise en oeuvre par les pays débiteurs de programmes appropriés de stabilisation macro-économique axée sur la croissance et le développement et d'ajustement et de réformes structurels, qui devront nécessairement être conçus en fonction des besoins et de la situation spécifiques de chacun, y compris la nécessité de protéger les groupes vulnérables et de remettre de l'ordre dans l'économie;

c) L'examen par les gouvernements créanciers des pratiques fiscales, réglementaires et comptables en vue d'éliminer les obstacles superflus à l'octroi de nouveaux prêts aux pays en développement et aux mesures de réduction de la dette et du service de la dette, pour faire en sorte que soit assuré et maintenu un environnement général favorable;

d) Une intensification des efforts faits par les pays industriels pour prêter une attention particulière à la nécessité d'un accroissement des exportations des pays débiteurs, engager des mesures d'ajustement structurel,

entretenir la vigueur de leur expansion tout en réduisant et/ou en contenant l'inflation et tâcher de trouver un dosage de mesures budgétaires et monétaires qui permette aux taux d'intérêt de baisser et, partant, suscite un climat économique international plus favorable;

e) Une combinaison de tous les éléments qui précèdent propre à affermir la confiance en l'avenir économique et financier des différents pays débiteurs et en la stratégie elle-même, de manière à créer un climat favorable à un accroissement des courants d'investissement;

f) La prise en considération par tous les intéressés, selon qu'il conviendra, des conditions susmentionnées dans la recherche d'une solution axée sur la croissance aux problèmes d'endettement extérieur de tous les pays à revenu moyen qui éprouvent de graves difficultés de service de la dette, y compris, notamment, ceux qui sont endettés pour l'essentiel envers des créanciers publics ou des institutions multilatérales;

2. Souligne l'importance des discussions en cours en vue de doter les institutions monétaires et financières internationales de toutes les ressources requises pour répondre aux besoins de tous leurs membres et, à ce propos, lance un appel en faveur d'une prompte et heureuse conclusion des négociations en cours au Fonds monétaire international et d'un accord à bref délai sur une substantielle reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement; dans le même esprit, lance un appel en faveur d'une heureuse conclusion en temps utile des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay;

3. Engage tous les pays donateurs développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour mettre pleinement et immédiatement en application les dispositions de la section A de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, relative à un ajustement des conditions de la dette correspondant à l'aide publique au développement antérieure, et engage également les pays créanciers, et en particulier les pays créanciers développés, à mettre pleinement en application les mesures concernant les dettes traitées dans le cadre du Club de Paris demandées dans la résolution 358 (XXXV) du 5 octobre 1988;

4. Réaffirme que, dans la mise en application de toutes les dispositions qui précèdent, une attention particulière doit être accordée aux problèmes spéciaux des pays les moins avancés et des pays d'Afrique.

761e séance
13 octobre 1989

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 43/183 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1988, et la résolution 365 (XXXV) du Conseil, du 14 mars 1989, concernant le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Prenant acte avec appréciation des déclarations faites et des messages reçus à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence, ainsi que des activités organisées par le secrétariat de la CNUCED pour marquer cet anniversaire,

Adopte la déclaration ci-après :

1. Des conditions positives existent pour renforcer la coopération économique internationale, y compris la coopération pour le développement. Le climat politique international est propice. La croissance régulière de la production mondiale et du commerce global offre des possibilités de progrès aux pays en développement. Néanmoins, d'importants obstacles demeurent. Les avantages de l'expansion économique et du progrès technologique sont inégalement partagés. Des inégalités extrêmes de répartition du revenu persistent, la pauvreté s'est généralisée, un vaste potentiel humain est gaspillé et les systèmes écologiques sont menacés. La stagnation et le recul économiques sont le lot d'un grand nombre de pays en développement. Les problèmes des pays les moins avancés et des pays en développement d'Afrique sont particulièrement graves.

2. Le bilan n'est donc pas satisfaisant, mais les moyens et une nécessité urgente existent d'engager une action nationale et multilatérale concertée pour s'attaquer aux obstacles à une économie mondiale saine, sûre et équitable. Ces obstacles ne seront pas surmontés par les seules forces économiques spontanées. Aux niveaux national et international, il faudrait élargir l'accès aux possibilités de créer des richesses et du revenu, dans le cadre de règles et d'arrangements de coopération reposant sur un consensus. Tous les pays ont à charge de contribuer à l'action requise conformément à leurs capacités et à leur puissance économique. La CNUCED peut jouer un rôle prééminent à cet égard par des travaux d'analyse, de nouvelles idées, des initiatives, un dialogue, la négociation et l'adoption de décisions ainsi qu'une coopération technique.

3. A partir du mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 1995 (XIX), le rôle de la CNUCED a évolué en fonction des orientations définies par les sessions successives de la Conférence. Le consensus consacré dans l'Acte final de la septième session de la Conférence ^{4/} continue d'offrir un cadre valable pour l'élaboration de mesures d'orientation spécifiques. L'organisation a répondu à l'évolution des conditions, des besoins et des orientations, tout en maintenant son caractère universel et sa mission dans le domaine du développement. D'importants progrès et accords ont été réalisés grâce au mécanisme intergouvernemental de négociation à la CNUCED ou sous l'influence de ses travaux sur la réflexion et les décisions des gouvernements et d'autres instances internationales. Il est nécessaire de renforcer encore les incidences des travaux de la CNUCED sur la prise de décisions aux niveaux national et international. A cette fin, les Etats membres

devraient continuer d'encourager les liaisons institutionnelles et s'employer à faire jouer plus directement les perspectives et les intérêts nationaux spécifiques dans les débats et les négociations afin d'élaborer des solutions multilatérales durables.

4. Le défi fondamental de la CNUCED est d'alimenter par de nouveaux éléments de réflexion le débat sur les problèmes traditionnels et les nouveaux domaines de préoccupation, en vue de promouvoir des mesures d'orientation novatrices. La CNUCED devrait également tenir pleinement compte de l'interdépendance des économies et des secteurs de politique générale, des transformations structurelles à long terme de l'économie mondiale, ainsi que de la nécessité d'un environnement économique international plus prévisible et plus favorable au commerce et au développement, en particulier des pays en développement. Elle devrait également étudier les implications profondes de la diversité des expériences nationales en matière de croissance et de développement, ainsi que des processus d'intégration qui ont une influence majeure sur l'économie mondiale. Elle devrait continuer d'accorder une attention particulière aux problèmes économiques communs aux pays en développement, notamment l'expansion et la diversification de leur base de production et de leur commerce de biens et de services, y compris leur commerce réciproque, la réduction de leur dépendance à l'égard des produits de base, la constitution de capacités financières et technologiques, et aussi de capacités de transport, le problème de la dette et ses conséquences, les tendances négatives des flux de ressources, et l'application de programmes d'ajustement axés sur la croissance et le développement.

5. L'avenir de l'économie mondiale et de la coopération économique internationale dépendra de plus en plus de l'étude de différents moyens d'intégrer la poursuite de l'efficacité économique à des objectifs nationaux et internationaux plus généraux de développement. S'il n'existe aucun critère universel pour déterminer la juste combinaison d'instruments de gestion économique permettant de stimuler la croissance économique et le développement et tandis que diverses approches et mesures adaptées aux situations particulières sont actuellement appliquées, il est à noter que des pays de plus en plus nombreux dans toutes les régions du monde utilisent les signaux du marché et la compétitivité pour promouvoir l'initiative des entreprises et optimiser les contributions des secteurs public et privé. Un facteur associé consistera à promouvoir des approches de la croissance qui encourageraient un développement durable, répondant aux besoins des générations présentes et futures. L'éradication de la pauvreté devrait occuper une place centrale dans ces efforts. La CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat, apporter des contributions de fond à la coopération multilatérale dans ces domaines. De plus, les incidences et les possibilités économiques du désarmement devraient mobiliser une attention internationale croissante.

6. Du fait de leur attachement aux objectifs de la CNUCED, les Etats membres s'engagent, individuellement et collectivement, à relever ces défis, à accroître leur appui politique à l'organisation et à en faire un instrument plus efficace et mieux adapté aux besoins de la coopération internationale en faveur du commerce, de la croissance et du développement, en particulier des pays en développement.

761e séance
13 octobre 1989

B. Décisions

372 (XXXVI). Contribution de la CNUCED à l'exécution du programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant sa décision 363 (XXXV) du 5 octobre 1988,

Prenant note avec satisfaction des mesures qui ont été prises par le secrétariat de la CNUCED en application de la décision 363 (XXXV) du Conseil,

Prenant note également avec satisfaction du rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED intitulé "Contribution de la CNUCED à l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990" 8/,

Appréciant en particulier les missions spéciales d'évaluation des besoins effectuées dans des pays d'Afrique, et en demandant la poursuite ainsi que l'extension à toutes les régions en développement d'Afrique,

1. Réaffirme la nécessité d'intensifier et de mieux centrer les travaux de la CNUCED relatifs à l'application de la décision 363 (XXXV), en particulier dans les domaines de la recherche directive et de l'assistance technique;
2. Prie le secrétariat de la CNUCED de veiller à ce que ses futurs rapports couvrent la totalité des pays en développement d'Afrique et à ce que les renseignements sur les pays africains bénéficiaires des programmes interrégionaux de la CNUCED consacrés aux pays en développement soient élaborés de façon plus détaillée afin de donner une image plus précise de la contribution de la CNUCED à l'exécution du Programme d'action;
3. Lance un appel, conformément à l'examen et à l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action effectués en 1988 par l'Assemblée générale des Nations Unies, où celle-ci avait insisté sur un engagement et une coopération mutuels entre l'Afrique et la communauté internationale, aux pays développés et aux institutions multilatérales pour qu'ils renforcent leur appui à l'exécution du Programme d'action, y compris par des contributions volontaires supplémentaires aux ressources extrabudgétaires consacrées par la CNUCED à sa contribution à l'exécution du Programme d'action;
4. Décide de commencer d'établir à la première partie de sa trente-septième session la contribution intergouvernementale de la CNUCED à l'évaluation finale par l'Assemblée générale des Nations Unies du Programme d'action en 1991.

761e séance
13 octobre 1989

373 (XXXVI). Contribution de la CNUCED à la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant les résolutions 43/182 et 43/188 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988, ainsi que la décision 371 (XXXV) du Conseil du commerce et du développement, en date du 22 mars 1989,

Prend note du rapport du secrétariat de la CNUCED sur la contribution de l'organisation à la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement 2/;

1. Décide de transmettre au Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement de l'Assemblée générale le rapport susmentionné et la partie de son propre rapport relative à ses délibérations sur sa contribution à la préparation de la stratégie internationale du développement;

2. Décide également qu'à la suite des délibérations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session sur la stratégie internationale du développement et de la réunion de janvier 1990 du Comité spécial plénier, des consultations se tiendront sous la présidence du Secrétaire général de la CNUCED pour décider des mesures que celle-ci pourrait encore prendre ultérieurement dans le cadre du Conseil du commerce et du développement pour contribuer à la préparation de la quatrième stratégie internationale du développement.

761e séance
13 octobre 1989

377 (XXXVI). Arrangements et préparatifs en vue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant examiné les renseignements et suggestions figurant dans la note du secrétariat de la CNUCED 10/, ainsi que la déclaration d'ouverture faite par le Secrétaire général de la CNUCED à la première partie de sa trente-sixième session, et notant le rapport qu'il y a entre la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les autres réunions et conférences qui doivent se tenir au cours de la période biennale 1990-1991,

1. Est d'avis que la huitième session de la Conférence devrait se tenir en 1991;

2. Prie le Président du Conseil du commerce et du développement de tenir des consultations au sujet du lieu de la Conférence en Amérique latine et de ses dates en 1991 et d'en rendre compte au Conseil à la deuxième partie de sa trente-sixième session, afin que le Conseil puisse faire une recommandation à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, conformément à l'usage, à l'article premier du règlement intérieur de la Conférence 11/ et aux dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985;

3. Prie en outre le Secrétaire général de la CNUCED d'entreprendre aussitôt que possible, en tenant compte des vues exprimées à ce sujet à la présente session du Conseil, des consultations sur l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence et, à la lumière de ces consultations, d'établir une note, y compris une liste de questions conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence, pour examen par le Conseil à la deuxième partie de sa trente-sixième session;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de la deuxième partie de sa trente-sixième session un point concernant les arrangements et préparatifs en vue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

76^e séance
13 octobre 1989

378 (XXXVI). Examen du calendrier des réunions

Le Conseil du commerce et du développement

Approuve le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1989 et pour 1990 et prend note du calendrier indicatif pour 1991 12/.

76^e séance
13 octobre 1989

C. Vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Conformément à la résolution 43/183 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988 et à la résolution 365 (XXXV) du Conseil, le Conseil a tenu une séance spéciale le 5 octobre 1989 consacrée à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'organisation 13/.

2. Lors de cette séance commémorative, un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, a été lu par M. Jan Martenson, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.

3. Le Conseil a entendu des déclarations des personnalités suivantes :

M. Oscar de Rojas, Président du Conseil du commerce et du développement à sa trente-sixième session; M. Kenneth K. S. Dadzie, Secrétaire général de la CNUCED; M. Gamani Corea, ancien Secrétaire général de la CNUCED et Président du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement; M. Arthur Dunkel, Directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; M. William Rossier, Ambassadeur et représentant du pays hôte; M. Alexander Kachanov, Premier Vice-Ministre des relations économiques extérieures de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au nom des pays du Groupe D; M. Shen Jueren, Vice-Ministre des relations économiques extérieures et du commerce de la République populaire de Chine; M. Olli Adolf Mennander, Ambassadeur et Représentant permanent de la Finlande, coordonnateur du Groupe B; M. Lloyd Barnett, Ambassadeur et Représentant permanent de la Jamaïque, Président du Groupe des 77; M. Oswaldo de Rivero, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou, coordonnateur du Groupe latino-américain; M. Kojo Amoo-Gottfried, Ambassadeur et Représentant permanent du Ghana, coordonnateur du Groupe africain; M. Farouk Kasrawi, Ambassadeur et Représentant permanent de la Jordanie, coordonnateur du Groupe asiatique; M. Morris B. Abram, Ambassadeur et Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique; M. Jean-David Levitte, Ambassadeur et Représentant permanent de la France, au nom de la Communauté économique européenne; M. de Montigny Marchand, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada.

4. Des messages sur bandes vidéo émanant des personnalités ci-après ont été visionnés : M. François Mitterrand, Président de la République française (Président du Conseil des communautés européennes); M. Mwalimu Julius K. Nyerere, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie et Président de la Commission Sud; M. Budimir Loncar, Secrétaire général aux affaires extérieures de Yougoslavie (représentant du pays hôte du Mouvement des non-alignés); M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères d'Indonésie (Président du Comité permanent de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est); M. Julio Londoño, Ministre des relations extérieures de Colombie (Président du Conseil économique latino-américain); Mme Yvonne M. C. T. van Rooy, Ministre du commerce extérieur des Pays-Bas; M. Barber Conable, Président de la Banque mondiale; M. Michel Camdessus, Directeur général du Fonds monétaire international; M. Michel Hansenne, Directeur général du Bureau international du Travail; M. Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine du développement.

5. Des messages écrits émanant des personnalités ci-après ont été distribués :

M. Fidel Castro Ruz, Président du Conseil d'Etat et du Gouvernement de Cuba (TD/B/L.888); M. Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Egypte, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (TD/B/L.876); M. Saddam Hussein, Président de la République d'Iraq (TD/B/L.874); Mme Corazon Aquino, Présidente de la République des Philippines (TD/B/L.873); M. Carlos Andrés Pérez, Président de la République du Venezuela; M. Mahathir Bin Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie (TD/B/L.867); M. Tadeusz Mazowiecki, Premier Ministre de la Pologne (TD/B/L.866); M. V.A. Masol, Président du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique d'Ukraine (TD/B/L.871); M. N. I. Ryzhkov, Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (TD/B/L.870); M. Willi Stoph, Président du Conseil des ministres de la République démocratique allemande (TD/B/L.865);

M. Ing. Jadalla Azouz Talhi, Secrétaire du Comité populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne (TD/B/L.879); M. James Baker, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique (TD/B/L.877); M. V. Sychev, Secrétaire général du Conseil d'assistance économique mutuelle (TD/B/L.875); Mission permanente de la République socialiste soviétique de Biélorussie (TD/B/L.885); M. Brownson Dede, Ambassadeur et Secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine (TD/B/L.878).

6. A la 761e séance, le 13 octobre 1989, le Conseil a adopté une déclaration marquant le vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED (voir résolution 376 (XXXVI), sect. II).

7. Le Président a noté que l'adoption de la déclaration constituait le point culminant d'une série d'événements célébrant le vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED, dont la quatrième Conférence Raúl Prebisch en juillet, en l'honneur de l'ancien Secrétaire général de la CNUCED; le Colloque sur les relations économiques internationales dans les années 90 et le rôle de la CNUCED en la matière, organisé en septembre; et une édition spéciale du Bulletin de la CNUCED. Ces activités avaient été une précieuse source d'inspiration pour la déclaration adoptée par le Conseil et constituaient une excellente base pour la célébration de l'anniversaire par l'Assemblée générale elle-même.

D. Autres décisions

1. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

1. A sa 761e séance, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs (TD/B/L.1233).

2. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

2. A la même séance, le Conseil a décidé qu'en 1990, la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme s'établirait comme suit :

Argentine	Kenya
Australie	Pérou
Belgique	Philippines
Brésil	République démocratique allemande
Bulgarie	République-Unie de Tanzanie
Chine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Egypte	Union des Républiques socialistes soviétiques
Etats-Unis d'Amérique	Yougoslavie
Finlande	
Inde	
Japon	

3. Rapports d'organes subsidiaires et autres organes

3. A sa 755e séance, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-deuxième session (ITC/AG(XXII)/116 et Add.1), ainsi que des observations y relatives.

4. A la 761e séance, le Conseil a pris note du :

a) Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa vingt-deuxième session (A/44/17) et des observations s'y rapportant;

b) Rapport du Comité spécial des préférences sur sa seizième session (TD/B/1219-TD/B/C.5/125) et des observations s'y rapportant;

c) Rapport de la Commission de la coopération économique entre pays en développement sur sa cinquième session (TD/B/1217-TD/B/C.7/98) et des observations s'y rapportant;

d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'évaluation des programmes à la CNUCED (TD/B/1225);

e) Rapport du secrétariat de la CNUCED sur l'évolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé (TD/B/1221) et des observations s'y rapportant;

f) Rapport du Secrétaire général sur la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/44/437, distribué par une note du secrétariat sous la cote TD/B/L.836) et observations s'y rapportant;

g) Rapport établi par le Secrétaire général de la CNUCED conformément à la résolution 137 (VI) de la Conférence concernant les pays en développement sans littoral (TD/B/1220 et Corr.1) et des observations s'y rapportant.

4. Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la trente-sixième session du Conseil

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

5. A sa 761e séance, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de sa trente-sixième session (TD/B/L.883), établi conformément à l'article 8 du règlement intérieur (voir l'annexe II plus loin).

6. Le Conseil a autorisé le Secrétaire général de la CNUCED, en consultation avec le Président, à ajuster cet ordre du jour provisoire en fonction de l'évolution de la situation, étant entendu que tout changement ou addition ferait l'objet de consultations avec les représentants des groupes régionaux dans le cadre du mécanisme consultatif institué en vertu de la décision 143 (XVI) et de la résolution 231 (XXII) du Conseil. Il a prié le Secrétaire général de la CNUCED de consulter les délégations pour l'organisation des travaux de la deuxième partie de la session et de faire distribuer ses suggestions à cet égard.

5. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

(Point 13 g) de l'ordre du jour)

7. Aucune incidence administrative ou financière particulière n'a été soumise au Conseil.

6. Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

8. A la 753e séance, le Conseil a noté que la composition de la CNUCED restait inchangée, avec 168 membres.

7. Annnonce de tout changement intervenu dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

9. A sa 753e séance, le Conseil a noté que sa composition et celle de ses grandes commissions restaient inchangées : Conseil du commerce et du développement (131 membres); Commission des produits de base (107); Commission des articles manufacturés (101); Commission des invisibles et du financement lié au commerce (102); Commission des transports maritimes (103); Commission du transfert de technologie (99); Commission de la coopération économique entre pays en développement (110).

8. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

(Point 13 d) de l'ordre du jour)

10. A la première partie de sa trente-sixième session, le Conseil n'était saisi d'aucune demande présentée aux fins de l'article 76 du règlement intérieur.

9. Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur

(Point 13 e) de l'ordre du jour)

11. A sa 755e séance plénière, le 3 octobre 1989, le Conseil a approuvé les demandes de désignation aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil présentées par les quatre organisations non gouvernementales ci-après et a décidé, conformément aux recommandations du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/1230), que ces organisations seraient classées comme suit en application des alinéas a) et b) du paragraphe 12 de la décision 43 (VII) du Conseil :

Catégorie générale :

Association d'économistes d'Amérique latine et des Caraïbes 14/;

Association ibéro-américaine des chambres de commerce 15/;

Conférence des autorités latino-américaines pour l'informatique 16/.

Catégorie spéciale auprès de l'organe de la CNUCED (autre que le Conseil) indiqué :

Organe de la CNUCED

Fédération des associations nationales
de transitaires d'Amérique latine
et des Caraïbes 17/

Commission des
transports maritimes

III. DECLARATIONS PRONONCEES A PROPOS DES RESOLUTIONS
ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL

A. Résolution 374 (XXXVI) : Interdépendance des problèmes
concernant le commerce, le financement du développement
et le système monétaire international

1. La porte-parole du Groupe des 77 (Inde) a exprimé la satisfaction de son groupe à propos de l'adoption, pour la première fois, d'une résolution sur l'interdépendance, rendue possible par des discussions et des négociations ouvertes. Le Groupe des 77 se félicitait tout particulièrement de la volonté de conserver sa primauté au débat sur l'interdépendance. Il se félicitait également de l'importance accordée au rôle de la CNUCED en tant qu'instrument de dialogue et de coopération au niveau international sur les questions économiques et les questions de développement; de la reconnaissance du danger que constituaient les disparités économiques et les tendances négatives globales pour la croissance et la stabilité de l'économie mondiale; et de la réaffirmation de l'engagement pris dans l'Acte final de la septième session de la Conférence en faveur d'un effort accru pour intensifier la coopération multilatérale, promouvoir des politiques visant à la revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international, et accroître l'efficacité de la CNUCED en tant qu'important instrument de coopération économique internationale. Le deuxième paragraphe renfermait d'importants jalons pour l'avenir du dialogue global recherché par tous et le Groupe des 77 espérait que ce dialogue couvrirait très largement les niveaux, sujets et questions abordés.

B. Résolution 375 (XXXVI) : Les problèmes d'endettement
et de développement des pays en développement

2. La porte-parole du Groupe D (Bulgarie) a confirmé la position des pays membres du Groupe D telle qu'exprimée lors de l'adoption des résolutions 165 (S-IX) et 358 (XXXV) du Conseil.

Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 15 (A/39/15), vol. II, sect. II.

2/ La liste des participants porte la cote TD/B/INF/175.

3/ Les textes ont tous été adoptés sans vote.

4/ Paraîtra comme publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.2.

5/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.II.D.14.

6/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

- 7/ Résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, annexe.
- 8/ TD/B/1222.
- 9/ TD/B (XXXV)/CRP.9/Add.1/Rev.1.
- 10/ TD/B (XXXVI)/CRP.4.
- 11/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.II.D.
- 12/ Distribué sous la cote TD/B/INF.174.
- 13/ Les déclarations prononcées et les messages reçus à l'occasion de l'anniversaire sont reproduits dans le document UNCTAD/560/4.
- 14/ Les informations relatives à cette organisation figurent dans le document TD/B/R.56/Add.1 (document déclassé).
- 15/ Les informations relatives à cette organisation figurent dans le document TD/B/R.56/Add.2 (document déclassé).
- 16/ Les informations relatives à cette organisation figurent dans le document TD/B/R.56/Add.3 (document déclassé).
- 17/ Les informations relatives à cette organisation figurent dans le document TD/B/R.56/Add.4 (document déclassé).

ANNEXE I

Ordre du jour de la première partie de la trente-sixième session du Conseil du commerce et du développement a/

1. Questions de procédure :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la trente-sixième session ordinaire du Conseil et organisation des travaux de la session.
2. Contribution de la CNUCED à la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.
3. Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international.
4. Les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement.
5. Vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED.
6. Préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
7. Autres problèmes dans le domaine du commerce et du développement :
 - a) Rapport établi par le Secrétaire général de la CNUCED conformément à la résolution 137 (VI) de la Conférence concernant les pays en développement sans littoral;
 - b) Promotion des exportations : rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-deuxième session;
 - c) Développement progressif du droit commercial international : vingt-deuxième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.
8. Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou qui s'y rattachent :
 - a) Comité spécial des préférences;
 - b) Commission de la coopération économique entre pays en développement.

9. Contribution de la CNUCED à l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.
10. Evaluation des programmes à la CNUCED.
11. Assistance au peuple palestinien (résolutions 146 (VI) et 169 (VII) de la Conférence, des 2 juillet 1983 et 3 août 1987).
12. Arrangements et préparatifs en vue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
13. Questions institutionnelles et administratives, questions d'organisation et questions connexes :
 - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
 - b) Annonce de tout changement intervenu dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;
 - c) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1990;
 - d) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
 - e) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur;
 - f) Examen du calendrier des réunions;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport du Conseil.

Note

a/ Approuvé par le Conseil à sa 753e séance, le 2 octobre 1989.

ANNEXE II

Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la
trente-sixième session ordinaire du Conseil a/

1. Questions de procédure :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - c) Ordre du jour provisoire de la première partie de la trente-septième session ordinaire du Conseil et organisation des travaux de la session;
 - d) Désignation du président de la trente-septième session ordinaire du Conseil.
2. Suivi et examen de l'application de l'Acte final de la septième session de la Conférence conformément à la décision 350 (XXXIV) du Conseil : questions requérant l'attention du Conseil :
 - a) Les services dans le cadre du mandat de la CNUCED défini dans l'Acte final b/.
3. Protectionnisme et ajustement structurel et, dans ce contexte, examen des faits nouveaux et questions qui, dans le cadre des négociations d'Uruguay, intéressent particulièrement les pays en développement, conformément au paragraphe 105 8) de l'Acte final.
4. Autres questions pour examen par le Conseil conformément au mandat figurant dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, et eu égard aux dispositions pertinentes de l'Acte final sur le commerce international, ainsi qu'aux autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Conférence :
 - a) Incidences du changement technologique sur les structures du commerce international;
 - b) Conséquences des arrangements bilatéraux et de l'intégration économique régionale, notamment celles qui ont des incidences importantes sur le commerce mondial et en particulier sur le commerce et le développement des pays en développement.
5. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent.
6. Arrangements et préparatifs en vue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

7. Autres questions relatives au commerce et au développement.

[à compléter compte tenu des éléments nouveaux]

8. Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou qui s'y rattachent.

9. Questions institutionnelles et administratives, questions d'organisation et questions connexes :

- a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
- b) Annonce de tout changement survenu dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;
- c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
- d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur;
- e) Examen du calendrier des réunions;
- f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

[à compléter compte tenu des éléments nouveaux]

10. Questions diverses.

11. Adoption du rapport du Conseil.

Notes

a/ L'inscription d'un point sur la contribution de la CNUCED à la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement dépendra du résultat des consultations du Secrétaire général de la CNUCED conformément à la décision 373 (XXXVI) du Conseil.

b/ Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption de l'Acte final, voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septième session, vol. I, Rapports et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.1), deuxième partie.

ANNEXE III

Observations finales du Président relatives au débat sur le point 3 de l'ordre du jour à la première partie de la trente-sixième session

1. J'ai constaté que le débat de cette année sur l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international avait été particulièrement enrichissant et intéressant et avait révélé une forte convergence de vues sur un certain nombre de questions fondamentales. Preuve éminente en était, bien entendu, l'adoption, pour la première fois au Conseil, d'une résolution sur ce thème clef.
2. Il a généralement été reconnu que les efforts déployés à cette fin par le Secrétaire général de la CNUCED avaient considérablement renforcé les délibérations du Conseil sur ce point. Beaucoup de délégations ont estimé que les discussions informelles qui avaient eu lieu sur l'interdépendance au début de la session avaient été un élément extrêmement précieux de notre réunion. Dans ce contexte, certaines propositions, qui méritent d'être approfondies, ont été avancées en vue d'axer une partie de la documentation du Conseil sur des questions de politique générale. Par ailleurs, tous les groupes ont félicité le Secrétaire général de la CNUCED de la qualité du Rapport sur le commerce et le développement, 1989 a/, en particulier de la façon dont différentes expériences nationales, le problème de la dette et le rôle de l'environnement extérieur y avaient été abordés.
3. Beaucoup ont souligné que, dans une économie mondiale de plus en plus intégrée, les problèmes dans les domaines du commerce, du financement et des affaires monétaires devaient être considérés comme un tout et que les politiques visant à résoudre ces problèmes devaient occuper une place de premier rang. De nombreux orateurs - de même que la déclaration adoptée sur le vingt-cinquième anniversaire - ont demandé à la CNUCED d'intensifier son rôle à cet égard, la portée de son mandat et l'universalité de sa composition lui donnant tout à fait les moyens voulus pour traiter la question de l'interdépendance.
4. D'aucuns ont attiré l'attention sur les vastes disparités de taux de croissance et de développement. Le contraste entre la médiocrité des taux enregistrés en Afrique et en Amérique latine, ainsi que dans les pays les moins avancés, d'un côté, et dans certains autres pays en développement, de l'autre, a été mis en avant, de même que le contraste entre les résultats globaux des pays développés et ceux des pays en développement. Tous les orateurs ont souligné combien il importait d'améliorer sensiblement les taux de croissance et les perspectives de développement des pays dont le développement stagnait ou ne progressait que très lentement.
5. Il a généralement été reconnu que les choix de politique intérieure et les facteurs extérieurs avaient contribué aux disparités de croissance, et que les solutions devaient donc porter à la fois sur les politiques intérieures et sur la coopération internationale. Les vues exprimées sur les réformes de politique intérieure et sur le traitement de la dette avaient été beaucoup moins divergentes précédemment, ce qui avait été confirmé par l'importante résolution adoptée sur cette question.

6. On a également relevé la tendance dans un certain nombre de pays à recourir davantage aux mécanismes du marché. Divers représentants nationaux ont exposé l'expérience en matière d'ajustement de leur propre pays sous l'angle des relations entre facteurs extérieurs et facteurs intérieurs, relations dont l'ampleur et la complexité ont paru être perçues avec plus de netteté et dont il a généralement été estimé qu'elles devaient être mieux analysées et prises en considération dans les politiques.

7. De nombreuses délégations ont évoqué le désordre macro-économique qui régnait dans beaucoup de pays. Un certain nombre d'orateurs ont déclaré que des facteurs extérieurs aggravaient les problèmes budgétaires et monétaires des pays en développement connaissant des difficultés liées à leur dette et que certaines politiques d'ajustement avaient des effets secondaires indésirables, d'une ampleur souvent considérable. Il y a eu un large consensus sur le fait que pour de nombreux pays, un allègement sur le front extérieur était nécessaire pour que les efforts intérieurs aboutissent à stabiliser l'économie, à raviver la croissance et à rétablir la confiance parmi les investisseurs.

8. La reconnaissance de la nécessité de mesures et de réformes de politique intérieure - dans les pays en développement et dans les pays développés - a ainsi été associée à la reconnaissance de l'importance de la coopération internationale. On a particulièrement insisté sur la nécessité de veiller à la cohérence des mesures internationales concernant le commerce, le financement du développement et les questions monétaires. Un certain nombre d'orateurs ont signalé que le protectionnisme dans les pays industrialisés était incompatible avec l'exigence que les pays en développement améliorent leurs résultats à l'exportation; l'importance du succès des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et d'un renforcement de la surveillance symétrique au Fonds monétaire international a recueilli un large accord.

9. Il a été fait référence à un certain nombre de menaces pesant sur l'économie internationale, notamment l'inégalité de la croissance économique mondiale, les importants déséquilibres commerciaux et budgétaires, le recours à l'unilatéralisme pour résoudre les conflits commerciaux, les taux d'intérêt réels élevés, et l'instabilité des taux de change. Il a été largement reconnu qu'un certain nombre de mesures positives avaient été prises, par exemple, les récentes améliorations apportées à la stratégie relative à la dette et les efforts déployés pour faire face au problème de l'endettement. Toutefois, de nombreux orateurs ont mis en doute l'adéquation des mesures prises à ce jour face à la gravité des problèmes. En effet, de nombreux représentants ont souligné la nécessité urgente de réactiver le dialogue Nord-Sud, sur une base renforcée, en insistant une fois de plus sur les avantages que tous pourraient retirer d'une structure plus juste, plus équitable et plus équilibrée de croissance économique et de développement au niveau mondial.

10. La Déclaration adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire illustre à bon escient la façon dont a évolué l'appréciation par les Etats membres de ces vastes questions de politique générale. C'est un nouvel élément des fondements de l'action politique à la CNUCED. La Déclaration réaffirme l'objectif d'une "économie mondiale saine, sûre et équitable" et nous rappelle le défi qu'il nous faut relever, à savoir élaborer de façon consensuelle des règles et des arrangements dans le cadre desquels les peuples et les nations puissent se

consacrer à améliorer leurs conditions de vie. Elle exprime l'espoir que la CNUCED puisse jouer un rôle prééminent à cet égard, en utilisant tout l'éventail des instruments à sa disposition. Cette Déclaration sera certainement une source d'inspiration pour les Etats membres dans la poursuite des activités de la CNUCED, aussi bien sur le fond que sur la forme, et je pense qu'elle aura une influence particulière sur nos discussions sur l'interdépendance.

11. Les appréciations des uns et des autres ne sont pas encore pleinement harmonisées, et beaucoup reste à faire pour que ce qui a été qualifié de "nouveau consensus" devienne tout à fait réalité. Cependant, il est extrêmement encourageant de constater que toutes les parties prennent davantage conscience de la nécessité de mesures coordonnées au niveau multilatéral face aux vastes et complexes problèmes qui se posent. Je pense que les fructueuses délibérations ainsi que les conclusions de fond de la présente session du Conseil ont en elles-mêmes affermi un dialogue qu'elles contribueront très sensiblement à rendre plus réel, plus fructueux et plus efficace.

Note

a/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.II.D.14.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
